

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
Internationales »

Conseil municipal du 22 septembre 2014
Séance du 3 septembre 2014

16 Conseil de la Jeunesse Creilloise - Village sécurité routière - demande de subventions

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM. ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, SOKOLONSKI, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. BELMHAND

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ Rapport de présentation :

Madame Marine BARBETTE, conseillère municipale déléguée, expose :

Le 6 septembre 2014 à Creil, a eu lieu la seconde édition du village sécurité routière.

À travers des ateliers tels que lunettes alcool, voitures tonneaux, ateliers de désincarcération de véhicules, ou encore une conférence de l'association Marylou, les jeunes et moins jeunes seront sensibilisés aux dangers de la route.

Dans le cadre de ses activités, l'Etat soutient les communes pour la réalisation d'actions de ce type, c'est pourquoi la Ville de Creil a sollicité une subvention de 700 euros auprès de la Préfecture de l'Oise.

Le montant prévisionnel des dépenses pour cette journée ne dépassera pas la somme de 7 000 euros.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission "Culture, citoyenneté et relations internationales" du 03/09/2014,
Considérant le souhait de la Ville de Creil d'organiser la seconde édition du village sécurité routière le samedi 6 septembre 2014,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **39** Pour : **39** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'accepter la demande de subvention faite par la Ville de Creil auprès de la Préfecture de l'Oise.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatives à la journée de sécurité routière.

Article 3 : d'imputer les dépenses et recettes éventuelles sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte 422/011/CR et 422/ 7478/CR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **23 SEP. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 30/09/2014
et publication ou notification le 23/09/2014
CREIL, le 30/09/2014

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy


Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

